



## Séparation droit non pacs non concubinage

Par **mandy72**, le **24/01/2014** à **09:33**

Bonjour,

je vis actuellement une séparation plutôt difficile avec mon ex petit ami ( pas de pacs, pas de concubinage, juste une relation de weekend uniquement non déclaré ensemble) lui vit a Paris a 270km de chez moi.

Durant nos 2 ans de relations il a fait plusieurs achat dans ma ville de produit plutôt hi tech (tv pc home cinéma console de jeux), moi aussi avant de le connaitre j avais tout cela mais en moins hi-teck, les facture sont à mon domicile ( il me les avait laissé avec les garanties en cas de soucis) mais à son nom.

Aujourd'hui ne tolérant pas mon choix de séparation il souhaite se venger en me laissant sans rien et dans la merde avec ma fille dit'il, j ai même dut aller déposer une main courante marre d être harceler par des sms du genre " jv venir ta même pas intérêt d être chez toi, jv défoncer ta porte si il faut, même si il ya ta fille jmen fou que sa la choquer ect..."", et il veut récupéré tout ses cadeaux même un lisseur pour cheveux qui ne lui serait d aucune utilités!!!.

Je ne suis pas d accord, cela est chez moi depuis 1ans et demi, j ai revendue mais ancien bien et lui est redonner de l'argent ( en guise de participation mais en espèce sans reçus de sa part bien sur). Bien sur ma famille et des amis pourrais témoigner que se sont des choses qu'il ma offerte.

Bref aujourd'hui il m'a dit qu il a demander tout les duplicata de facture et qu'il sont en sa possession et que si je n'accepte pas de lui rendre il portera plainte. La loie qu'en fait de meuble possession vaut titre peut elle m aider, est ce que je risque réellement quelques choses? merci de vos réponses.

Par amajuris, le 24/01/2014 à 10:21

bjr,

pour déposer une plainte, il faut une infraction pénale qui n'existe pas dans votre cas.

par contre les menaces sont des infractions pénales, notez les bien, gardez vos messages et si nécessaire déposer plainte (une main courante ne sert à rien).

pour vos appareils, il faut savoir s'il s'agissait de cadeaux ou de prêts et ça il n'y a que vous deux qui le savez (en principe).

en cas de désaccord persistant votre ami devra vous assigner devant un tribunal civil.

cdt